

## Candidature jusqu'au 19 juin 2026

→ [noel@illkirch.eu](mailto:noel@illkirch.eu) ou Service Animation, 7 route d'Eschau 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

### Présentation du marché

*C'est avec plaisir que la ville d'Illkirch-Graffenstaden vous accueille au sein de son Marché de Noël authentique, qu'elle organise pour cette nouvelle édition 2026.*

**Votre candidature sera appréciée à partir de :**

- ☒ l'originalité ou la qualité de vos produits locaux,
- ☒ l'argumentaire développé dans votre dossier d'inscription ainsi que des photos.

**Elle devra obligatoirement comprendre :**

- ☒ le bulletin d'inscription dûment rempli et signé,
- ☒ l'envoi de l'extrait KBIS + RIB.

### 1. Vos coordonnées

**Vous êtes :**

- ☐ Association      ☐ Artisan      ☐ Commerçant      ☐ Particulier

**NOM DE L'ENTREPRISE / ASSOCIATION :**

---

**CONTACT DU REPRESENTANT**

**Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse mail :** \_\_\_\_\_

**N° téléphone :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**CP :** \_\_\_\_\_ **Ville :** \_\_\_\_\_

**N° SIRET :** \_\_\_\_\_

**Avez-vous participé au marché de Noël 2026 :** ☐ OUI      ☐ NON

### 2. Week-end(s) souhaité(s)

# Marché de Noël ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN 2026

## DOSSIER DE CANDIDATURE

| 27 au<br>29 novembre 2026<br>(priorité associations) | 4 au 6 décembre 2026     | 11 au 13 décembre<br>2026 | 18 au 20 décembre 2026   |
|------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> |

***Vous pouvez choisir un ou plusieurs week-ends, consécutif ou non.***

### 3. Typologie du chalet

- ☐ ½ chalet à partager - tarif par week-end : 25€
- ☐ 1 chalet entier - tarif par week-end : 50 €

### 3.1 Type de produits vendus

- ☐ Restauration/boissons à consommer sur place
- ☐ Coffret – alimentation/boissons à emporter
- ☐ Décorations de Noël
- ☐ Décorations – objets de décoration
- ☐ Mode – vêtements – textiles fait main
- ☐ Bijoux fait mains
- ☐ Jeux – librairie – jouet
- ☐ Autres : précisez

### 4. Description de l'activité

### 5. Liens internet de l'activité ou photos des produits proposés

# Marché de Noël ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN 2026

## DOSSIER DE CANDIDATURE

### RÈGLEMENT

#### Article 1. DATES, HORAIRES DU MARCHÉ DE NOËL

- ☑ Le Marché de Noël de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden aura lieu du vendredi au dimanche : **27 au 29 novembre** (*Inauguration vendredi 27 novembre*), **du 04 au 06 décembre**, **du 11 au 13 décembre**, **du 18 au 20 décembre 2026**.
- ☑ Les horaires seront les suivants : **vendredi\* de 16h30 à 20h / samedi de 10h30 à 20h / dimanche de 14h à 19h** *\*sauf inauguration le 27 novembre, fermeture à 21h. (possibilité de modifier les horaires d'ouverture selon la programmation).*

#### Article 2. ORGANISATEUR

L'organisation et la gestion du Marché de Noël sont assurées directement par la Ville d'Illkirch-Graffenstaden et son service animation :

- ☑ [noel@illkirch.eu](mailto:noel@illkirch.eu) / ☑ 03 90 40 30 35
- ☑ Centre Technique Municipal – 7 route d'Eschau 67 400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

#### Article 3. LES CHALETS

##### 1. Dimension

**La ville propose des chalets de 4x2m** avec des étagères et tables. Vous pourrez demander ½ chalets, sous réserve de disponibilité. Les stands de restauration pourront être sous tonnelle (3\*3 ou 5\*5).

##### 2. Equipements

- ☑ Chaque chalet mis à la disposition des exposants dispose : d'un extincteur - d'un néon, de 2 bancs et 2 tables, les branchements électriques fournis se limitent à l'éclairage, **sauf les chalets dédiés à la vente alimentaire et sous réserve des puissances demandées.**
- ☑ Pas de branchement en eau.
- ☑ Chaque exposant devra venir avec ses rallonges et multiprises adaptées.
- ☑ Les chalets ne sont pas équipés en chauffage suite au décret n°2022-452 du 30 mars 2022 relatif à l'interdiction de l'utilisation sur le domaine public en extérieur de systèmes de chauffage ou de climatisation. Il est donc également **interdit aux exposants d'apporter un appareil de chauffage personnel** et ce quelle que soit l'origine de l'énergie. Ces contraintes touchent l'ensemble des marchés de Noël en France.

##### 3 Electricité

- ☑ Seuls les éclairages LED sont autorisés. La ville fournira un éclairage de base pour le chalet (néons)
- ☑ Pour les stands de restauration et boissons, **l'exposant devra fournir la liste des appareils et puissances électriques qui seront utilisés au moins 2 mois avant le début du marché de Noël.** Tout appareil non déclaré ou dépassement des puissances entrainera la coupure de courant du stand (la Ville se réserve le droit de limiter la puissance électrique afin d'assurer le bon déroulement du marché de Noël).

##### 4 Décoration

**Les exposants devront obligatoirement décorer les chalets dans l'esprit de Noël.**

# Marché de Noël ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN 2026

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Il convient d'utiliser des matériaux ignifugés. Aucune modification de structure des chalets ne pourra être effectuée. Les clous et agrafes ne sont pas autorisés.

### 5 Placement

☒ **Le plan de la manifestation est établi par l'organisateur qui répartit les emplacements.**

☒ Si pour des raisons impératives, l'organisateur se trouve dans l'obligation de modifier partiellement les emplacements ou installations, aucune réclamation ne sera recevable et les exposants s'engagent à se conformer aux décisions prises.

☒ Le changement du plan général de la manifestation, résultant de cas de force majeure, même après confirmation, n'autorise pas l'exposant à annuler son contrat ou à revendiquer une indemnité.

☒ L'emplacement qui a pour destination l'installation d'un chalet est affecté nommément à une personne physique pouvant justifier de documents réglementaires.

### Article 4. INSTALLATION & DEMONTAGE

**Les informations sur l'accès au chalet et les modalités de remises des clés vous seront communiquées au moins 2 semaines avant le 27 novembre.**

**Il est interdit de monter et démonter le stand pendant l'ouverture du marché de Noël**

#### 1. Nettoyage et rangement

Les chalets et stands doivent être **débarrassés et nettoyés par les exposants**. Les exposants veillent au respect du site (les déchets doivent être mis dans les containers et non laissés dans les stands) et **les tables et bancs** empruntés doivent être rangés correctement dans les casiers prévus à cet effet. Tout chalet ou tonnelle rendu dans un mauvais état de propreté vaudra à ne plus participer à l'édition du marché de Noël 2027.

#### 2. Un gardiennage est assuré durant chaque week-end du vendredi 9h au dimanche 21h.

### CONDITIONS D'EXPLOITATION

☒ Les emplacements sur le Marché sont accordés à titre précaire et révocable. Ils pourront être retirés sans indemnités pour le bénéficiaire, si l'intérêt de l'ordre public, de la salubrité publique, de la voirie, ou de la circulation l'exige.

☒ Produits présentés : les exposants veilleront à la bonne tenue de leur chalet, avec une présentation impeccable des produits et créations proposés à la vente qui devront être conformes aux photos et descriptifs fournis avec le dossier de candidature :

Seuls les produits sélectionnés par la Ville d'Illkirch-Graffenstaden pourront être mis à la vente. A défaut, les produits non sélectionnés seront retirés des étals. Si malgré les remarques de l'organisateur, les produits non acceptés sont remis en vente, l'exposant sera exclu les années suivantes. Les prix des produits seront affichés sur des étiquettes visibles du public.

### Article 5. DISPOSITION DE SECURITE

#### 1. Interdiction de sous-location :



# Marché de Noël ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN 2026

## DOSSIER DE CANDIDATURE

- ☒ Toute forme de sous-location de chalet est strictement interdite,
- ☒ Le titulaire ne pourra ni céder son autorisation, ni louer voire prêter son emplacement. Le chalet devra être tenu soit par l'exposant lui-même, soit par un (e) employé(e) pouvant présenter, en cas de contrôle, la fiche de salaire établie par son employeur. Un contrôle pourra être effectué par l'organisateur et les contrevenants seront exclus de fait du « Marché de Noël ».

### 2. Interdictions liées à l'énergie

- ☒ L'utilisation de groupes électrogènes,
- ☒ L'utilisation de radiateurs suite au Décret n° 2022-452 du 30 mars 2022 relatif à l'interdiction de l'utilisation sur le domaine public en extérieur de systèmes de chauffage ou de climatisation. Il est donc également **interdit aux exposants d'apporter un appareil de chauffage personnel** et ce quelle que soit l'origine de l'énergie. Ces contraintes touchent l'ensemble des marchés de Noël en France.

### 3. Interdiction des produits interdits à la vente

- ☒ Des boissons alcoolisées autres que le vin chaud, la bière et le vin, des animaux, des articles de brocante anciens ou copiés, des articles de confection en textile et en peau (habillement), des pétards, fusées et autres pièces d'artifices. Une demande de débit de boisson temporaire doit être effectuée auprès des services de la ville au minimum 3 semaines avant la date de la vente,
- ☒ Les produits commercialisés doivent être conformes à la réglementation en vigueur applicable aux produits ou aux secteurs d'activités proposés. L'information du consommateur se fait selon les règles communément applicables. Il est rappelé que les prix doivent être indiqués de manière visible,
- ☒ La vente ambulante est également interdite,
- ☒ Les sectes ne sont pas admises à occuper un stand lors de cette manifestation.

### 4. Objets suspects

- ☒ Il est demandé à chaque participant de veiller à ce qu'aucun objet suspect (sac, paquet...) ne soit déposé aux abords des chalets et de n'accepter aucun colis, même pour un court instant,
- ☒ En cas de doute, il est impératif de prévenir soit la personne référente du Service animation de la Ville présente sur place, soit les agents de sécurité présents aux entrées du site, soit enfin la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Bas-Rhin, 34 route de l'Hôpital - 67000 STRASBOURG – Tél. : 03 90 23 17 17 ou Police Secours : 17.

### 5. Sécurité des chalets

- ☒ Les exposants sont tenus de prendre et d'observer en permanence toutes mesures de prudence et de sécurité propres à éviter tout danger et accident. Pour décorer l'intérieur des stands, il convient d'utiliser des matériaux non inflammables,
- ☒ Chaque stand sera pourvu d'un **extincteur** fourni par la ville répondant aux normes en vigueur et suffisamment puissant pour assurer un premier secours. **Un contrôle de ces extincteurs et des installations électriques sera effectué avant le début de la manifestation.**

### 6 Installations à risque

- ☒ Les **couloirs de sécurité** situés entre les chalets ne devront être encombrés ni par des engins à hauts risques tels que réchauds à vin chaud, machines à griller et friteuses, ni par des boîtes de cartons vides. Par ailleurs, les exposants vendant du vin chaud ou tout autre produit chauffé à l'intérieur de leur chalet devront obligatoirement sécuriser leurs installations pour éviter au public et, en particulier aux enfants, tout risque d'accidents liés au contact de liquides brûlants,

# Marché de Noël ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN 2026

## DOSSIER DE CANDIDATURE

☒ L'utilisation d'huile chaude est strictement interdite dans les chalets et sous les tonnelles du Marché de Noël.

### Article 6. ACTION DE SOLIDARITE

☒ Afin de marquer le caractère associatif du marché de Noël d'Illkirch-Graffenstaden, les montants des cotisations des artisans seront reversés à une association de la ville. Le nom de l'association sera soumis à un vote entre associations de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden.

☒ Les dons des exposants associatifs (d'un montant libre d'un minimum de 30 €) seront collectés par la Ville sous forme de titre de paiement du trésor public.

☒ Le montant des chalets exposants hors association sera reversé à l'association désignée.

### Article 7. RESPONSABILITE ET SANCTIONS

☒ La Ville d'Illkirch-Graffenstaden dégage entièrement sa responsabilité quant à l'exercice des activités des exposants. Ces derniers devront obligatoirement être assurés pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers,

☒ Chaque exposant est responsable de son stand durant les heures d'ouverture du marché et de tout dommage pouvant survenir de son fait et devra par conséquent souscrire toute assurance le garantissant pour l'ensemble des risques (R.C. incendie, vol, perte d'exploitation...).

### Article 8. RESPECT DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Consciente des enjeux externes et internes, la Ville d'Illkirch-Graffenstaden met en œuvre une politique environnement avec les objectifs suivants :

☒ Lutter contre le changement climatique,

☒ Gérer les ressources naturelles de façon durable,

☒ Mobiliser tous les acteurs autour de nos projets

A ce titre, la Ville mettra entre autres, des moyens qu'il conviendra de respecter et de veiller à prendre en compte (vaisselle réutilisable, poubelles de tri, gestion des déchets, limitation des consommations énergétiques,...)

### Article 9. CANDIDATURES

☒ Tout dossier incomplet ne sera pas examiné. La participation antérieure au marché de Noël ne donne pas le droit à une participation aux éditions futures,

☒ Tous les dossiers seront examinés et donneront lieu à une sélection qui sera communiquer au plus tard le 10 juillet 2026.

☒ Une confirmation écrite par mail vous sera envoyée à l'issue des sélections.

#### 1) Critère de sélection

# Marché de Noël ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN 2026

## DOSSIER DE CANDIDATURE

☒ Être en cohérence avec l'esprit et l'ambiance d'un Noël authentique, l'engagement d'une présentation soignée, festive. De qualité de produits proposés. La ville met en avant les produits **artisansaux et locaux**.

☒ La variété : un travail sur la cohérence des stands entre l'artisanat et la restauration.

### VALIDATION DU REGLEMENT

**Tous les exposants doivent obligatoirement, cocher toutes les cases :**

- ☐ Avoir lu et pris connaissance de l'ensemble du règlement ci-dessus,
  - ☐ Doit se conformer aux lois et décrets concernant le commerce et la réglementation particulière pour les produits mis en vente d'une part, en matière d'hygiène, de sécurité et de salubrité (alcool, denrées périssables, matériels, jouets ...) et d'autre part en ce qui concerne l'affichage des prix qui est obligatoire,
  - ☐ Être en règle avec la réglementation concernant les autorisations des licences I et II, vente à emporter. Les déclarations nécessaires sont à faire par les exposants auprès des administrations compétentes (mairie, douanes),
  - ☐ Est responsable de son stand. Il devra veiller à le fermer chaque soir et à ne pas laisser d'objet de valeur ou d'argent dans le stand,
  - ☐ Veillera à avoir un comportement ne nuisant pas à la bonne tenue et à l'ambiance de la manifestation,
  - ☐ Respectera le règlement du marché de Noël sous peine de sanction financière ou fermeture de son stand.
- ☐ **RGPD** La Ville d'Illkirch-Graffenstaden traite les données recueillies pour la gestion du marché de Noël.  
*La base légale du traitement est le consentement.*  
*Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : en interne, le service animation, le cabinet du Maire, les élus référents et en externe, le prestataire du marché en charge de la technique et sonorisation des événements.*  
*Les données sont conservées pendant 1 année après la survenance de l'évènement.*  
*Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, rendez-vous sur la page [données personnelles de notre site internet illkirch.eu](https://www.illkirch.eu/donnees-personnelles).*

Nom de l'exposant :

**Mention "lu et approuvé"**

Date :

**Signature**